

*La rentrée  
universitaire  
2021-2022  
dans le contexte  
de la Covid-19*





**Mesures**

**au niveau**

**national**

En cette rentrée 2021, les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche peuvent accueillir les étudiants. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, plus aucune contrainte de jauge ne s'applique. Selon l'évolution de la situation sanitaire à la rentrée, des mesures de freinage pourront de nouveau être décidées en lien avec les autorités sanitaires.

Parce que la crise a montré que, plus que jamais, les liens humains sont fondamentaux dans les campus, la rentrée universitaire sera organisée en présentiel.

## **Mesures nationales** *du MESRI sur le volet social étudiant*

Les investissements du Gouvernement pour améliorer chaque année l'accompagnement social des étudiants sont sans précédent.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui consacre 3,3 milliards d'euros pour les aides sociales, confirme son engagement fort en faveur de la vie étudiante et publie un « guide de la rentrée étudiante » qui détaille les mesures prises ainsi que tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement, comme :

- Le gel des droits d'inscription
- La revalorisation des bourses sur critères sociaux
- Des actions spécifiques envers les étudiants en situation de handicap
- Des emplois étudiants
- Des aides exceptionnelles pour répondre à la crise sanitaire
- De nombreuses aides complémentaires aux bourses sur critères sociaux
- Des dispositifs pour trouver un logement
- Une restauration universitaire à tarification sociale et adaptée aux attentes des étudiants
- Une action forte en faveur de la vie étudiante
- Des équipes mobiles de vaccination au plus près des étudiants

Extrait du guide « *Ma rentrée 2021* », disponible sur [enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://enseignementsup-recherche.gouv.fr)

## Contexte

### sur le territoire

## du Vaucluse

Le niveau des contaminations liées à l'épidémie de COVID-19 tend à se stabiliser mais à un niveau encore trop haut en Vaucluse. Face à cette dynamique épidémique préoccupante, des mesures générales de lutte contre la propagation du virus sont nécessaires. En conséquence, par arrêté préfectoral, le préfet de Vaucluse a décidé la mise en œuvre de mesures contre la propagation épidémique applicables du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 21 septembre 2021.

### Mesures applicables dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021

→ L'application du pass sanitaire reste obligatoire dans les établissements de plus de 20 000 m<sup>2</sup>

→ L'obligation du port du masque

Cette obligation est prolongée dans les établissements, lieux et événements dont l'accès est assujéti à la présentation du pass sanitaire en application des dispositions de l'article 47-1 du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié susvisé et du titre I du présent arrêté préfectoral.

Les activités concernées :

- sur les marchés de plein-air alimentaires et non-alimentaires, les brocantes et vide-greniers, foires et fêtes foraines, et les ventes au déballage ;
- pour tout rassemblement public générant un regroupement important de population, dont les manifestations sur la voie publique, tel que les festivals, les concerts en plein-air et les événements sportifs de plein-air ;

- aux abords des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves et des étudiants ;
- dans les transports publics et dans les espaces d'attente des transports en commun terrestres et aériens (abris bus, aéro-gares, quais des gares, quais des voies de tramways) ;
- aux abords des centres commerciaux dans un rayon de 50 mètres ;
- aux abords des lieux de culte dans un rayon de 50 mètres aux heures d'entrée et de sortie des offices ;
- au sein des espaces et des files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public.
- Le port du masque est également obligatoire dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics, en cas de regroupements de personnes et dès lors que la distanciation physique d'au moins deux mètres entre deux personnes ne peut être respectée et que la densité de population est importante.

En revanche, le port du masque n'est pas obligatoire :

- dans les parcs et jardins, sur les plages et aux abords des plans d'eau ;
- pour les personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et mettant en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus ;
- pour les personnes pratiquant une activité sportive et les usagers de deux roues.

→ L'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique

La consommation d'alcool peut faire oublier les gestes barrières nécessaires pour limiter la propagation virale, c'est pourquoi la consommation d'alcool sur la voie publique est interdite dans l'ensemble des communes du département.



## **Un plan de gestion de crise** *réactif et évolutif*

La rentrée universitaire 2021 se déroulera conformément aux directives ministérielles (circulaire du 5 août 2021) et en tenant compte des mesures applicables dans chaque département.

Le plan de gestion fait l'objet d'une mise à jour permanente qui sera signalée par l'envoi d'un message sur les boîtes mail professionnelles et étudiantes. L'incertitude sur l'évolution de la situation implique une capacité d'adaptation permanente et une anticipation des situations dégradées. La cellule de gestion de crise d'Avignon Université reste mobilisée et disponible 24h/24 7j/7. Elle gère la procédure de signalement de cas contact ou de cas avéré (chaîne d'information, traçabilité, communication auprès de l'ARS).

### **→ Capacités d'accueil de l'université**

À compter du 23 août 2021, les capacités d'accueil sont modifiées :

- Pour l'enseignement, pas de jauge, accueil des étudiants à 100% de la capacité des salles.
- Pour le personnel administratif et la recherche, pas de jauge dans les bureaux, les salles de réunion.

### **→ Personnes autorisées à entrer sur les campus**

Le Président d'Avignon Université a pris un arrêté le 25 août 2020, visant à limiter temporairement l'accès à l'établissement. L'objectif est de réduire à minima les flux non indispensables et maîtriser la gestion d'une contamination au sein de l'université. Ces mesures s'inscrivent dans le contexte pandémique actuel et sont applicables jusqu'à nouvel ordre, sous réserve de l'évolution des consignes de nos tutelles ou préfectorales.

### **→ Pass sanitaire**

Il n'est pas exigé à l'entrée de l'université sauf :

- Événements culturels et sportifs auxquels assistent des spectateurs extérieurs ou qui accueillent des participants extérieurs.
- Activités sportives et culturelles qui ne se rattachent pas à un cursus de formation. Est considérée comme se rattachant à un cursus de formation toute activité culturelle ou sportive qui est réalisée sur le campus et n'accueille que des étudiants et des personnels.
- Colloques ou séminaires scientifiques accueillant des personnes extérieures à l'établissement.

Au sein de l'établissement, seul le Pôle sûreté et sécurité incendie (PSSI) est chargé du contrôle du pass sanitaire lors de l'accueil des événements l'imposant.

### **→ Positif ou cas contact comment réagir ?**

L'utilisateur ou le personnel informe immédiatement son responsable pédagogique et la cellule de crise et remplit la fiche contact-tracing.

### **→ Cluster**

Survenue d'au moins 3 cas confirmés dans une période de 7 jours dans la même unité géographique. L'unité géographique pertinente est déterminée conjointement par l'ARS, la préfecture, le rectorat et l'établissement afin que la décision puisse être adaptée à chaque situation.

# Équipements et mesures sanitaires en vigueur



## Protections individuelles et collectives

Mise en place des moyens de protection individuelle et collective pour les personnels et les usagers :

bornes de gel hydroalcoolique réapprovisionnées en continu sur les deux campus, masques, visières, lunettes anti-projection, moyens de désinfection des bureaux, écrans de protection en plexiglass.

Les écrans de protection ou dispositifs de séparation en plexiglass sont installés sur les guichets et bureaux pour les personnels qui sont amenés à recevoir du public.



## Port du masque

Il est obligatoire dans les espaces communs clos et, pour les personnels, dans les véhicules lors des déplacements.

16 000 masques lavables ont été distribués aux étudiants (2 par étudiant). Les personnels bénéficient eux d'une dotation faite sur une base déterminée variant de 5 à 10 masques par semaine contre signature. La base de calcul est établie sur la durée maximale recommandée (consécutif ou non) de 4 heures par masque, ce qui représente un potentiel de 36h de protection.



## Lavage des mains et bornes de gel hydroalcoolique

L'établissement est doté de bornes de distribution de gel hydroalcoolique qui sont disposées sur l'ensemble du campus pour permettre un lavage régulier des mains.



## Désinfection

Le nettoyage régulier des locaux et du matériel est effectué.



## Aération et ventilation des locaux

Il est nécessaire d'aérer les locaux par une ventilation naturelle : portes et ou fenêtres ouvertes, idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum 5 minutes toutes les heures. Lorsque cela est possible, privilégier une ventilation par deux points distincts (porte et fenêtre par exemple).

Les locaux ne disposant pas d'ouvertures sont équipés de ventilation mécanique, dont le débit pourra être contrôlé par des capteurs de dioxyde de carbone.



## Dépistage préventif

En concertation avec les équipes du SUAPS et les STAPS, un dépistage préventif par autotest sera demandé avant certaines activités sportives nécessitant un contact en face à face prolongé (boxe, judo, etc.). Les étudiants seront dans l'obligation d'attester sur l'honneur avoir réalisé un autotest dans les moins de 12h.



## Centre de vaccination

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et pour une durée de 4 semaines minimum, un centre de vaccination est ouvert de 10h à 18h sur le campus Hannah Arendt (Bât. nord - rdc). Deux lignes de vaccination fonctionnent pour une capacité d'accueil de 160 à 300 personnes par jour.

Pour le campus Jean-Henri Fabre, des navettes pourront être organisées pour emmener les étudiants selon des créneaux affichés.

Outre les étudiants nationaux et internationaux de l'université, le personnel de l'établissement et du Crous, les étudiants de l'enseignement supérieur du bassin d'Avignon seront accueillis.



## Stratégie dépistage

L'université a conventionné avec deux pharmacies à proximité immédiate de chaque campus pour accueillir les personnels ou étudiants qui auraient besoin d'un dépistage antigénique.

En cas de cluster et si nécessité de mettre en place un dépistage massif, l'université mobilise un laboratoire désigné par l'ARS 84 pour effectuer la campagne, et est capable d'installer un centre de dépistage massif en moins de 8h sur chacun de ses campus.

**400** K€

de budget global consacré à  
la mise en place des mesures  
(hors pédagogie)

**4 000** L

de gel hydroalcoolique  
dans les bornes des distributeurs  
(sur les 2 campus)

**16 000**

masques lavables distribués  
aux étudiants

**300 000**

masques jetables  
pour le personnel

# Les étudiants et la crise

## Aides à destination des étudiants

Depuis le début de la crise sanitaire, l'université a mis en place des mesures d'urgence et des aides pérennes pour aider et accompagner tous les étudiants, quelle que soit leur situation, à traverser cette période. Aides à l'équipement informatique, aides alimentaires, aides psychologiques et médicales, aides sociales et financières, toutes les informations relatives à ces dispositifs figurent sur le site internet de l'université, mis à jour régulièrement.

### Aides

psychologiques

et médicales

#### → Soutien psychologique

Les psychologues de Ville Campus réalisent des entretiens sur les deux campus. Consultations gratuites et confidentielles. Pour prendre un rendez-vous :

[mesrdv.etudiant.gouv.fr](http://mesrdv.etudiant.gouv.fr)

#### → Chèques soutien psychologique

Pendant la crise sanitaire, l'État prend en charge 3 séances avec un psychologue dans le cadre d'un parcours de soins et sans avance de frais. Un médecin généraliste pourra orienter les étudiants. Dix-huit psychologues sont référencés en Vaucluse.

[santepsy.etudiant.gouv.fr](http://santepsy.etudiant.gouv.fr)

#### → Chéquier PASS Santé Jeunes de la Région Sud

Des coupons prépayés, utilisables chez un médecin généraliste ou un spécialiste, mais aussi dans les laboratoires d'analyses médicales, ainsi que des aides pour la contraception (homme et femme) et le suivi psychologique. Chéquier à commander et à activer en ligne.

04 88 73 80 00 / [pass-sante@info-maregionsud.fr](mailto:pass-sante@info-maregionsud.fr)

#### → Médecine préventive

Consultation avec une infirmière sur le campus et service de téléconsultations (à venir).

04 90 16 25 72

#### → Relais handicap

Permanences

[relais-handicap@univ-avignon.fr](mailto:relais-handicap@univ-avignon.fr)

#### → Bilan de santé

Conseiller bien-être sport du SUAPS.  
Conseils et programme de remise en forme.

[conseillerbienetresport@univ-avignon.fr](mailto:conseillerbienetresport@univ-avignon.fr)

**1120**

paniers alimentaires  
de l'Abri-Côtier

distribués en 2020-2021  
en partenariat avec le Crous

**200**

ordinateurs en prêt  
pour les étudiants  
en précarité numérique

**50**

paniers solidaires  
par semaine distribués  
en partenariat avec  
la Mairie

financement CVEC (contribution  
de vie étudiante et de campus)

## Aides

### sociales et financières

#### → Assistants sociaux du Crous

Les assistants sociaux du Crous ont pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants. Ils peuvent solliciter des rendez-vous gratuits avec eux pour trouver les aides adaptées à leurs problèmes : logement, alimentation, transport, informatique, santé, etc. Tenus au secret professionnel, ils proposent un espace confidentiel de parole et d'écoute préalable à la recherche de solutions.

[mesrdv.etudiant.gouv.fr](http://mesrdv.etudiant.gouv.fr)

(rubrique Prendre rendez-vous avec le Crous)

#### → Demandes de bourse ou logement en résidence universitaire

[crous-aix-marseille.fr](http://crous-aix-marseille.fr)

#### → Inscription, logement, bourses, vie étudiante

[mesrdv.etudiant.gouv.fr](http://mesrdv.etudiant.gouv.fr)

## Aides

### à l'équipement informatique

Avignon Université a mis en place une banque de prêt de 200 ordinateurs pour la durée de l'année universitaire, à destination des étudiants en précarité numérique. Ces derniers peuvent également accéder aux salles informatiques de l'université et bénéficier d'une aide de 400€ pour l'achat d'un ordinateur et de 100€ pour l'achat d'une clé 4G.

## Aides

### alimentaires

#### Repas au Crous à 1€

Deux fois par jour pour les étudiants boursiers et non-boursiers en situation de précarité.

#### 🍷 Récoltes du potager partagé - Ville Campus

Distributions gratuites de paniers de fruits et légumes à la résidence étudiante Jean Zay sur le campus Jean-Henri Fabre.

#### 🍷 Corbeilles solidaires

En partenariat avec la mairie d'Avignon. Le dispositif des corbeilles solidaires de la mairie d'Avignon est gratuit pour les étudiants d'Avignon Université, sous conditions de ressources. Cinquante corbeilles sont ainsi distribuées toutes les semaines, en centre-ville et sur Agroparc, financées par la mairie et l'université (CVEC). Pour en bénéficier, il suffit de contacter la mairie.

[04 13 60 51 46](tel:0413605146) / [04 13 60 51 45](tel:0413605145)

[corbeillesolidaire@mairie-avignon.com](mailto:corbeillesolidaire@mairie-avignon.com)

#### ▲ Les paniers de l'Abri-Côtier

En partenariat avec le Crous.

L'épicerie solidaire l'Abri-Côtier distribue gratuitement des paniers alimentaires et produits d'hygiène tous les lundis en alternance à la résidence universitaire La Miroiterie en centre-ville et à la résidence universitaire Jean Zay à Agroparc. Renseignements et inscription :

[06 26 71 81 04](tel:0626718104)

#### 🏠 Le Secours populaire

Antenne St Jean/Antenne Jeunes

[04 90 82 27 56](tel:0490822756) / [09 73 65 13 76](tel:0973651376)

[contact@spf84.org](mailto:contact@spf84.org)

#### 🍷 Restos du Cœur

Antenne spéciale pour les étudiants située au 7 rue de l'ancienne tannerie à Avignon. Inscription, retrait des colis et prise de rendez-vous par téléphone ou sur place.

[09 63 53 82 57](tel:0963538257)

#### 🚫 CHRS La Croix-Rouge

Des maraudes sont organisées le soir (boissons et repas chaud), devant l'entrée du campus Hannah Arendt (boulevard Limbert). Le restaurant social propose des repas à 1€, en semaine le midi.

[dt84@croix-rouge.fr](mailto:dt84@croix-rouge.fr)

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	🍷					
🍷			🍷			
🍷			🍷			
			🍷			
🍷	🍷	🍷				
🍷	🍷	🍷	🍷	🍷	🍷	🍷

←  
Calendrier  
des paniers  
alimentaires

## Épiceries

### sociales

Denrées alimentaires et produits de première nécessité à moindre coût :

#### Imagine84

27 rue des Infirmières, Avignon (à 400 m de l'université)

#### Avignon centre-ville

35 rue de la Carreterie, Avignon

(à 400 m de l'université - à côté du Secours Populaire)

#### Avignon Champfleury - Secours Catholique

5 rue Honoré Labande, Avignon

(vers Centre Leclerc Eisenhower)

#### Boutique alimentaire et sociale (MIN Avignon)

35 avenue Pierre Sépard, Avignon

#### Supermarché solidaire de Montfavet

1697 avenue d'Avignon, Avignon-Montfavet

